
BULLETIN D'ADHESION 2025 à l'association Endemia

(à retourner signé avec la cotisation annuelle)
Endemia – BP4682 – 98847 Nouméa Cedex



M. / Mme Prénom

Mail Téléphone

Le montant de la cotisation 2025 est fixé à 1 000 F, mais vous pouvez également faire un don pour soutenir l'association ! (L'adhésion est valable pour l'année 2025.)

REGLEMENT : Montant : XPF

- Par chèque (à l'ordre d'Endemia) Virement bancaire (IBAN FR76 1488 9000 0182 6484 0101 106)
- En espèces
- Paiement en ligne

Signature :

BULLETIN D'ADHESION 2025 à l'association Endemia

(à retourner signé avec la cotisation annuelle)
Endemia – BP4682 – 98847 Nouméa Cedex



M. / Mme Prénom

Mail Téléphone

Le montant de la cotisation 2025 est fixé à 1 000 F, mais vous pouvez également faire un don pour soutenir l'association ! (L'adhésion est valable pour l'année 2025.)

REGLEMENT : Montant : XPF

- Par chèque (à l'ordre d'Endemia) Virement bancaire (IBAN FR76 1488 9000 0182 6484 0101 106)
- En espèces
- Paiement en ligne

Signature :

BULLETIN D'ADHESION 2025 à l'association Endemia

(à retourner signé avec la cotisation annuelle)
Endemia – BP4682 – 98847 Nouméa Cedex



M. / Mme Prénom

Mail Téléphone

Le montant de la cotisation 2025 est fixé à 1 000 F, mais vous pouvez également faire un don pour soutenir l'association ! (L'adhésion est valable pour l'année 2025.)

REGLEMENT : Montant : XPF

- Par chèque (à l'ordre d'Endemia) Virement bancaire (IBAN FR76 1488 9000 0182 6484 0101 106)
- En espèces
- Paiement en ligne

Signature :
